PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Service santé, protection animales et environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°07 - 2018 - 11 - 09 - 008 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux ou susceptibles de l'être

Le secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département,

VU le livre II, titre I du code rural et de la pêche maritime relatif à la garde et la circulation des animaux ;

VU les articles L.211-11 à L.211-19 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural;

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU la circulaire DGER/C2009-2008 du 23 juin 2009 sur l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-2018-06-25-001 du 25 juin 2018 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux ou susceptibles de l'être ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département;

ARRETE

Article 1 : La liste départementale des personnes habilitées à dispenser en Ardèche la formation des maîtres de chiens dangereux ou susceptibles de l'être est arrêtée comme suit :

| Identité | Adresse professionnelle | Coordonnées téléphoniques ou courriel | Diplôme, titre ou qualification | Date de la 1ère habilitation |
|-----------------|--|---|------------------------------------|---------------------------------|
| MEYRAND Patrick | Centre Canin des Crocs du Vivarais 760 rue du Platou 07100 SAINT- MARCEL-LES- ANNONAY | 06 79 89 91 28 06 60 98 94 84 | Certificat de capacité CESCCAM* | 08/10/09 renouvelée 27/05/15 |
| CHIROSSEL Yvon | Centre d'Education Canine du Lavezon 186 ch. Fournier 07400 MEYSSE | 06 21 07 70 27 | Certificat de capacité CESCCAM* | 08/10/09 renouvelée 16/12/14 |

| Identité | Adresse professionnelle | Coordonnées téléphoniques ou courriel | Diplôme, titre ou qualification | Date de la 1ère habilitation |
|------------------|--|--|---|---------------------------------|
| DELAYE Chantal | Association Quat'Pattes au Poil Chemin des Chênes 07700 BOURG ST- ANDEOL | 04 75 01 45 16 | Certificat de capacité Responsable agility et obéissance en club | 07/12/09 renouvelée 16/12/14 |
| HURTADOS Ernest | Agility Club Annonay Chemin de Varagnes 07100 ANNONAY | 04 75 33 51 11 | Moniteur éducation canine 1ère et 2ème degrés | 22/02/10 renouvelée 16/12/14 |
| BADOL Marion | Agility Club Annonay Chemin de Varagnes 07100 ANNONAY | 06 27 25 50 09 | Moniteur éducation canine 1 ^{ère} et 2 ^{ème} degrés | 22/02/10 renouvelée 16/12/14 |
| GENSEL Franck | Art des Chiens 2 chemin de Lapras 07100 ANNONAY | 06 13 50 29 21 | Certificat de capacité | 26/02/10 renouvelée 16/12/14 |
| LATIL Bruno | Clinique Vétérinaire La Croix de Justice 07430 DAVEZIEUX | 04 75 67 71 17 | Diplôme de vétérinaire | 13/04/10 renouvelée 16/12/14 |
| FEREIRE Alain | Sport Canin Ardéchois Les Combots 07370 ARRAS | 06 24 82 68 49 | Certificat de capacité | 28/05/15 |
| TORTEL Sandy | Sport Canin Ardéchois Les Combots 07370 ARRAS | unalautre.education @gmail.com | Brevet professionnel éducateur canin | 28/05/15 |
| SOUVIGNET Denis | Sport Canin Ardéchois Les Combots 07370 ARRAS | souvignet.denis @wanadoo.fr | Certificat de capacité | 28/05/15 |
| CHERIFI Alexia | 485, Lieu dit Blaizac 07440 ALBOUSSIERE | 06 64 48 24 76 cherifi.alexia @gmail.com | Brevet professionnel éducateur canin | 09/05/18 |
| BOIRON Virginie | 25 lotissement Le Carthaginois 26270 LORIOL- SUR-DROME | 06 59 35 15 09 contact@4mydog.fr | Certificat de capacité CESCCAM* | 14/06/18 |
| VINCENT Isabelle | Selarl Vincent & Associés 1 rue du Président Wilson 26240 SAINT- VALLIER | 04 75 23 17 96 | Diplôme de vétérinaire | 06/11/18 |

^{*}CESCCAM (Certificat d'Études pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres)

Article 2 : Cette habilitation est valable pour une durée de 5 ans, à partir de la date de la signature de l'habilitation par le préfet, précisée dans la colonne prévue à cet effet sur le tableau ci-dessus.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4: L'arrêté préfectoral n°07-2018-06-25-001 du 25 juin 2018 est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département, les sous-préfets des arrondissements de Largentière et de Tournon-sur-Rhône, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Ardèche, le directeur de la DDCSPP de l'Ardèche, les maires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Privas, le 0 9 NOV. 2018

Le secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département,

Laurent LENOBLE